

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

☞ Séance du 05 février 2026 ☛

Procès-verbal du 15 janvier 2026

LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

- VU** le code de l'Education et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

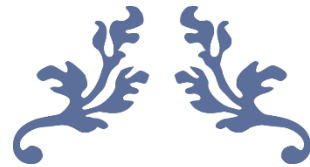
APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- Adopte à la majorité : **17 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 05 février 2026,

La Présidente de l'Université du Mans,
Delphine Letort,





COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE



15 JANVIER 2026

La Vice-Présidente de la Formation et de la Vie Universitaire ouvre la séance à 09h05.

19 membres sont présents ou représentés (dont 1 procuration), soit 19 votants sur 37 membres élus (voir tableau des présences en fin de PV).

Ci-après l'ordre du jour de la commission de la formation et de la vie universitaire :

I. VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS.....	3
A. Cadrage FSDIE mis à jour [V]	3
A. Commission FSDIE du 08 janvier : subventions accordées [V]	4
II. POINTS REGLEMENTAIRES.....	7
B. Procès-verbal de la séance du 06 novembre 2025 [V].....	7
C. MCCC spécifiques : Licence 3 Lettres, parcours enseignement et recherche [V].....	7
III. PEDAGOGIE ET FORMATION.....	9
A. Parcoursup 2026 : CGEV et attendus locaux [V].....	9
B. Capacités d'accueil dans les filières sélectives L2/L3 – LAS [V].....	10
C. Présentation des DU DU FEC et DYASEC [V]	11

Les documents annexes sont consultables via le lien ci-après : [_CFVU150126](https://www.univ-lemans.fr/formation/formation-et-vie-universitaire/commission-de-la-formation-et-de-la-vie-universitaire/150126)

Lucie Paumier prend la parole au nom des usagers de la CFVU et souhaiterait apporter un point de vigilance concernant l'utilisation des crédits CVEC. Elle précise qu'un budget de 300 000 € est dédié à la masse salariale dans le programme 2026, ce qui correspond à 31.57 % du budget CVEC 2026.

[09h07 : arrivée de Isabelle Audras, 20 membres présents ou représentés]

Selon le texte réglementaire, l'utilisation de la CVEC pour la masse salariale doit s'effectuer avec prudence indique Lucie Paumier. Les usagers estiment que ce taux à 31.57% ne doit pas être dépassé, considérant tout excès comme imprudent.

Omar Zanna note que certaines universités dépassent largement ce taux, qui est parfois de 80%. Il rappelle que l'année dernière, le taux était d'environ 40% pour LMU. Il s'engage à le réduire malgré le flou juridique et précise que dès lors que la masse salariale est liée aux activités étudiantes, les crédits de la CVEC peuvent être utilisés.

Il remercie les usagers d'avoir apporté ce point de vigilance.

[09h10 : arrivée de Sylvain Durand, 21 membres présents ou représentés]

I. VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS

A. Cadrage FSDIE mis à jour [V]

Intervention : Omar Zanna (VP Vie de campus)

Omar Zanna indique que plusieurs points ont été discutés lors de la précédente séance du 04 décembre concernant le cadrage FSDIE. Une nouvelle version est présentée avec les modifications demandées par les membres de la CFVU, pour approbation.

Omar Zanna revient sur deux éléments :

- Taux de rémunération des intervenants : aligné sur les heures complémentaires des enseignants, 40 euros/heure.
- Seuil d'effectif pour les ateliers encadrés par un professionnel : passage de 15 participants à 10 étudiants minimum.

Sans remarque particulière, les membres de la CFVU passent au vote :

VOTE concernant le cadrage FSDIE

21 Votants présents ou représentés : 21 Pour, 0 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à l'unanimité

[09h12 : arrivée de Simon Petitrenaud avec la procuration de Katia Dangereux, 23 membres présents ou représentés]

A. Commission FSDIE du 08 janvier : subventions accordées [V]

Intervention : Amandine Chelli-Calippe (chargée de la vie associative et de l'animation du campus)

Il y a eu 13 associations subventionnées sur les 14 dossiers réceptionnés :

- Le total des subventions demandées s'est élevé à 31 674.02 €
- Le total des subventions accordées s'élève à 22 757,26 €

Amandine Chelli-Calippe passe en revue les décisions émises par la commission FSDIE réunie le jeudi 08 janvier 2026.

Association	Projet	Subvention demandée	Subvention accordée
TC TRIP	Voyage d'études	2500 euros	1000 euros
T CAP	Regate des IUT	2258 euros	1580 euros
T NEGOCIADES	Concours promo	500 euros	350 euros
ALUMNI	Afterwork	319 euros	223.30 euros
ASEL	Coupe de France IUT, Création maillots, tournois	2637.40 euros	1846.18 euros
SPORT EN FETE	Course style Trail des boss, Rallye des campus	2500 euros	1500 euros
LA FEDERATRICE	Prise en charge assurances associations	594.70 euros	415.80 euros
AESTAPS	SNSE, FAD, congrès	477.84 euros	477.84 euros
AEDEG	Forums + 24h de l'éloquence	2707 euros	2707 euros
ENSIM ELEC	Pré coupe robotique 26	1400 euros	1400 euros

LE STUDIO	Location matériels pour diffusions événements	2300 euros	2300 euros
GALA ENSIM	Soirées, Gala, barbecue	7047.08 euros	3523.54 euros
ATUM	Ateliers, représentations	5433 euros	5433 euros

[09h15 : de Xavier Lachazette, il y a 24 membres présents ou représentés]

Amandine Chelli-Calippe indique qu'après examen des dossiers de l'IUT de Laval et la filière du BUT TC particulièrement, la commission FSDIE a jugé les projets intéressants pour l'animation du campus (et au-delà parfois). Par impartialité, et étant donné que le nouveau cadrage n'est pas encore voté, la commission FSDIE a auditionné les associations du BUT TC et accordé 70% de la demande initiale aux associations : TC TRIP, T CAP, T NEGOCIADES, ALUMNI, la Fédératrice et ASEL.

Toutefois, la commission accorde 60% de la subvention demandée à l'association SPORT EN FETE en raison de lignes budgétaires floues, précise Amandine Chelli-Calippe.

Elle salue les initiatives des associations étudiantes novices du FSDIE et recommande à SPORT EN FETE de se rapprocher d'autres services de LMU pour concrétiser son projet valorisant.

Omar Zanna rappelle la demande formulée par les usagers lors de la précédente CFVU, à savoir, examiner les projets des associations de l'IUT de Laval. Initialement prévue le 11 décembre, la commission FSDIE a été reportée au 08 janvier. Il souligne que les projets soumis au FSDIE ne doivent pas comporter de dimension pédagogique entraînant une évaluation ou une note. La commission FSDIE appelle à la prudence à l'avenir.

Lucas Chesneau s'interroge sur la participation de la composante lorsque le projet constitue une commande de cette dernière. Amandine Chelli-Calippe confirme que lorsqu'un projet est porté par une association de filière et contribue à sa valorisation, la composante doit participer financièrement, comme observé avec l'association ENSIM ELEC et sa compétition de robotique.

Omar Zanna évoque les demandes des associations du BUT TC, car certaines ont obtenu une participation et d'autres non. Muriel Leprettre, en connaissance de la procédure à l'IUT de Laval, précise qu'un appel à projets est lancé par l'IUT, qui sélectionne les associations subventionnées. Elle ajoute que ces associations sont créées dans le cadre de la formation mais précise que l'association ASEL propose

des projets transversaux au-delà de la filière. Amandine Chelli-Calippe confirme avoir constaté cette spécificité dans les projets présentés.

Arnaud Martel observe que, dans le contexte budgétaire contraint actuel, les composantes ont d'autant plus de difficultés à financer sur leur budget de fonctionnement.

Omar Zanna souligne l'importance d'une participation même symbolique de la composante. Amandine Chelli-Calippe précise que lorsque la composante initie ou favorise la création des projets, elle se doit d'y contribuer financièrement. Si toutes les filières adoptaient systématiquement la démarche de solliciter le FSDIE, le budget ne pourrait suffire.

Raphaëlle Crétin-Pirolli note que ces associations sont renouvelées tous les ans par des étudiants de la filière TC. Omar Zanna annonce qu'une note sera adressée aux enseignants pour les alerter sur les projets pédagogiques notés qui ne pourront être subventionnés par le FSDIE.

Amandine Chelli-Calippe revient sur les subventions accordées le 08 janvier.

La commission félicite les associations habituées comme LE STUDIO, l'AEDEG ou encore l'ATUM, pour leurs dossiers complets et présentations efficaces. Ces associations ont obtenu la subvention demandée. Elle recommande à l'AEDEG de se mettre en contact avec la Ville du Mans, en passant par Benoit Coulbaut (membre du FSDIE et chargée de la vie étudiante pour la Ville du Mans) afin d'obtenir des informations pour l'obtention d'une salle hors du campus.

Amandine Chelli-Calippe précise que le montant demandé par l'association ATUM s'explique par la rémunération d'un intervenant professionnel.

L'association GALA ENSIM a présenté un dossier complet et pris toutes les mesures nécessaires pour organiser un gala. Néanmoins, la commission estime que cet événement concernera principalement les étudiants de l'ENSIM et leur entourage. Elle accorde donc 50% de la subvention demandée, indique Amandine Chelli-Calippe.

Concernant l'AESTAPS, l'association n'a pas été auditionnée en raison de l'absence de ses membres pour des raisons médicales à l'audition du 08 janvier. Compte tenu du montant modéré demandé et conformément au cadrage en vigueur, le VP Vie de campus et Amandine Chelli-Calippe ont décidé d'accorder la subvention intégralement.

Amandine Chelli-Calippe précise que l'association LHEROTIKE, également absente n'a pas répondu aux relances administratives concernant son absence à l'audition. Par conséquent, la commission rejette sa demande de 1000 euros, destinée à financer une partie des frais liés au congrès des kinésithérapeutes.

Sans autre remarque, les membres de la CFVU passent au vote :

VOTE concernant la commission FSDIE du 08 janvier 2026

23 Votants présents ou représentés : 23 Pour, 0 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à l'unanimité

II. POINTS REGLEMENTAIRES

B. Procès-verbal de la séance du 06 novembre 2025 [V]

La VP FVU ouvre la séance et propose aux membres de faire part de leurs remarques concernant le PV.

Arnaud Martel et la VP FVU soulignent la persistance de certains éléments de corrections non supprimés, page 12 notamment.

La correction sera donc apportée.

Sans autre remarque, les membres de la CFVU passent au vote :

VOTE concernant le PV du 06 novembre 2025

24 Votants présents ou représentés : 21 Pour, 3 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à la majorité

Le PV du 04 décembre sera soumis à l'approbation de la CFVU, lors de la séance du 05 février 2026.

C. MCCC spécifiques : Licence 3 Lettres, parcours enseignement et recherche [V]

La VP FVU justifie la nécessité de réviser les Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de cette formation.

Comme évoqué lors d'une précédente séance, la réforme de la formation des professeurs des écoles implique des ajustements.

La VP FVU rappelle qu'une mention au bas du tableau des MCCC de L3 Lettres précisait que : « *les MCC du semestre 6 pourront être modifiées une fois que les dates des concours CRPE et CAPES seront connues* ».

Depuis la séance du 06 novembre, les dates ont été publiées et les concours tomberont sur les dernières semaines du semestre, pendant lesquelles étaient prévues des contrôles continus, indique la VP FVU.

De ce fait, les collègues du département Lettres ont proposé de convertir les Contrôles Continus en Contrôles Terminaux pour permettre aux étudiants de réviser et de se présenter au concours dans les meilleures conditions possibles. La

VP FVU précise que les étudiants ont été consultés à ce sujet et que 5 Ue sont concernées par cette modification.

Gwendal Dangeard se demande si le SAGJ a été consulté également concernant ce changement.

La VP FVU confirme que le SAGJ a bien été consulté et a rappelé les dispositions du Code de l'Éducation, à savoir, que les MCCC doivent être votées en début d'année universitaire, un mois maximum après le début des cours, qu'elles ne peuvent être modifiées, sauf en cas exceptionnels (comme la période de COVID).

La VP FVU évoque une partie des échanges entre la responsable administrative de l'UFR LLSH et le Service des Affaires Générales et Juridiques de LMU :

« S'agissant de la modification en elle-même, nous rappelons les dispositions finales de l'alinéa 8 de l'article L613-1 du code de l'éducation, à savoir: "[Les modalités de contrôle des connaissances] doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année." Si une ordonnance prise le 27 mars 2020 a permis d'assouplir ce principe, elle n'était valable que dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid 19. Un non-respect des termes de l'article L613-1 expose donc l'établissement à un risque de contentieux. »

La VPF VU, le Directeur des Etudes et de la Formation ainsi que l'équipe pédagogique de la L3 Lettres ont considéré que ce changement intervenait dans l'intérêt des étudiants, anticipé dès la fin du mois d'août lors de l'élaboration des MCCC avec la mention portée en bas du tableau.

Ioannis Michalis alerte sur le risque de recours en contentieux possible avec cette modification pour un étudiant qui ne serait pas satisfait des résultats obtenus, par exemple. Il juge cette proposition hors cadre légal. Gwendal Dangeard soumet l'idée d'un document signé par les étudiants pour éviter les recours, mais cela n'aura aucune valeur juridique selon Ioannis Michalis.

La VPFVU précise que ce changement concerne la session terminale, une session de rattrapage étant prévue par la suite.

Lucie Paumier s'interroge sur le nombre d'étudiants impactés. Isabelle Audras indique qu'entre 20 et 30 étudiants sont inscrits en L3 Lettres. Elle ne dispose pas des chiffres concernant l'effectif du parcours enseignement et recherche. Elle rappelle que cette mesure vise l'intérêt des étudiants, qui ont été consultés et ont approuvé ce changement.

Sans autre remarque, les membres de la CFVU passent au vote :

VOTE concernant les MCCC spécifiques de la licence 3, parcours enseignement et recherche

24 Votants présents ou représentés : 24 Pour, 0 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à l'unanimité

III. PEDAGOGIE ET FORMATION

A. Parcoursup 2026 : CGEV et attendus locaux [V]

La VP FVU présente les Critères Généraux d'Examen des Vœux pour les formations de L1 et BUT1. Ces critères précisent les éléments quantitatifs et qualitatifs qui encadrent les conditions d'examen et constituent un outil essentiel d'appréciation pour les candidats.

Elle propose également de voter les attendus locaux de ces formations, qui visent à mieux exprimer les connaissances et compétences attendues à l'entrée des licences 1 et BUT1.

Les documents sont mis à disposition des membres. La VPFVU demande s'il y a des questions à ce sujet.

Muriel Leprettre note, qu'en dépit des informations publiées, les candidats et leurs familles n'en ont pas toujours connaissance et ne semblent pas savoir où les trouver.

Le VP FVU indique ne pas connaître le temps que les lycées consacrent à cette information auprès des élèves. Lucie Paumier confirme que ces éléments figurent bien sur Parcoursup, mais observe, d'après son expérience, que les lycées ne prennent pas toujours la mesure de l'importance de l'orientation et des informations à transmettre.

Lucas Chesneau propose d'insérer un lien vers ces documents votés en CFVU, détaillés et clairs.

Lise Huberson, Directrice du SUIO-IP, précise que l'ensemble de critères est bien notifié sur Parcoursup. Elle ajoute que cette année des soirées à destination des parents sont organisées, dès novembre, pour informer les familles, ainsi que des réunions dans les lycées pour sensibiliser les enseignants au fonctionnement de la plateforme. Elle précise que les informations sont disponibles via le site de LMU : tout en bas de la page « Formation », cliquez sur « rapport Parcoursup » :

<https://www.univ-lemans.fr/fr/formation/candidater-s-inscrire/rapports-parcoursup.html>

Catherine Potel confirme les propos de Lise Huberson, précisant qu'un lien est ajouté par les responsables de formation vers la page dédiée à chaque formation.

Xavier Lachazette propose la mise en place d'un lien global renvoyant à ces critères.

Suite aux informations prises auprès de Claire Pay, gestionnaire de la plateforme Parcoursup à la DEF, pour LMU : [Les critères généraux d'examen des voeux \(CGEV\) parcoursup](#) votés sont bien visibles dans la rubrique « Comprendre les critères d'analyse des candidatures » de chaque formation, voir ci-après avec la formation L1 Acoustique pour exemple :

[L1 - Acoustique - Parcours Acoustique et Vibrations](#)

Sans autre remarque, les membres de la CFVU passent au vote :

VOTE concernant les CGEV et les attendus locaux Parcoursup 2026

24 Votants présents ou représentés : 24 Pour, 0 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à l'unanimité

B. Capacités d'accueil dans les filières sélectives L2/L3 – LAS [V]

Intervention : Aurore Caruso (co-responsable de la filière LAS)

La VP FVU présente un tableau structuré en trois colonnes pour les modalités d'accès santé. Elle indique que la première colonne détaille les places accessibles en accès santé pour les formations de L1.

Aurore Caruso précise que la seconde colonne concerne les étudiants issus des anciennes licences Pluripass, les L1 Pluripass n'ayant pas intégré une filière santé et arrivant en L2. Certaines formations comme le Droit, refusent ces profils en L2, estimant qu'ils n'ont pas acquis suffisamment de connaissances disciplinaires. Ils doivent donc reprendre dès la L1.

En revanche, des filières comme Physique-Chimie, SVT, Sciences de la Vie ou STAPS les acceptent avec un nombre limité de places, qui finissent par être toutes occupées, indique Aurore Caruso.

Elle évoque les données de la troisième colonne qui concerne les L2 et L3 classiques. Tout étudiant, quelle que soit sa filière d'origine, peut candidater en accès santé via un dossier, sans place réservée. Aurore Caruso ajoute que les cours LAS s'ajoutent à la formation de base. En Sciences de la Vie, le nombre de places est volontairement limité pour éviter un effectif excessif, la filière attirant de nombreuses demandes pour les LAS.

La VP FVU souligne que pour certaines disciplines, l'afflux d'étudiants en LAS pourrait devenir excessif sans limitation de places, contrairement à d'autres filières dans lesquelles les demandes restent gérables. Elle s'interroge sur la nécessité d'alerter à ce sujet.

Aurore Caruso estime que ce n'est pas utile, les filières comme l'Allemand n'attirant pas autant de LAS que la SVT, par exemple. Les données affichées sont cohérentes. Elle ajoute que la première année de médecine étant très scientifique, les LAS se tournent généralement vers les filières scientifiques. En Biologie, les places sont limitées et les demandes affluent rapidement, car les étudiants savent qu'ils obtiendront la L1 mais pas un bon classement pour la filière santé. Il arrive parfois de recevoir des dossiers d'étudiants très bien classés après saturation des places. Dans ce cas, il y a une tendance à les accepter, indique Aurore Caruso, rendant certaines années comme 25/26 complexes, pour certaines filières scientifiques.

Simon Petitrenaud précise qu'en Économie-Gestion, quelques acceptations sont faites sur prérequis, représentant une dizaine de dossiers par an, sans besoin de limiter le nombre de places.

Il demande si des informations complémentaires ont émergé concernant la réforme à venir. Aurore Caruso répond qu'il n'y a pas d'informations à ce jour, des annonces seront probablement faites en juin.

Sans autre remarque, les membres de la CFVU passent au vote :

VOTE concernant les capacités d'accueil LAS L2/L3

24 Votants présents ou représentés : 24 Pour, 0 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à l'unanimité

C. Présentation des DU DUFEC et DYASEC [V]

Intervention : Mathieu Durand (enseignant-chercheur responsable du master VEUM MIDEDEC et porteur du projet)

Une présentation commune était prévue à 10h30 avec le directeur adjoint du SFC, Thomas Ben Moha et la chargée du projet, Charlotte Rousseau Paysant. Compte tenu du déroulement de la séance, le point a été abordé vers 09h50 par Mathieu Durand uniquement, membre de la CFVU et porteur de ces projets de DU.

[09h52 : départ de Olivier Rolland, il y a 22 membres présents ou représentés]

Mathieu Durand indique que cette présentation vise à valider la création de deux DU autour de la rudologie. Cette réflexion s'inscrit dans une démarche amorcée de longue date, notamment dans le cadre du PIA 4.

Au niveau national, le programme s'intègre dans la stratégie nationale d'accélération du recyclage (déployée dès 2021-2022), qui soutient le développement de nombreux projets de recherche et de formation dans ce domaine. Cette orientation répond à un fort besoin de compétences et donc de formation préalable aux nouveaux métiers du recyclage, indique Mathieu Durand.

Dans cette dynamique, LMU a répondu, il y a trois ans, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt aux Compétences et Métiers d'Avenir (AMI CMA), via le projet COMREVA, dispositif qui finance notamment le CND et le CND+.

[09h54 : départ de Aurore Caruso, il y a 22 membres présents ou représentés]

L'intérêt de Le Mans Université pour les questions de recyclage remonte aux années 1980 précise Mathieu Durand. La rudologie, qui constitue le thème central de cette démarche, propose une approche systémique de l'étude des déchets.

Il indique qu'à LMU, une première offre de formation a été mise en place dès 1992 avec la création du Master Ville et Environnements Urbains, parcours Management et Ingénierie des Déchets – économie circulaire (MIDEC), en présentiel, et le Master Gestion des Territoires et Développement Local, parcours Transition Ecologique et Développement, gestion des déchets – éco-circulaire en Afrique (TREDECA) à distance.

- En 2017 : Une réflexion a été amorcée dans le cadre des conseils de perfectionnement, en collaboration avec les entreprises du secteur, mais faute de moyens, le projet n'avait pas pu aboutir.
- En 2022 : Un nouveau travail en partenariat avec la Fédération des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) avait été engagé afin de relancer et concrétiser cette initiative.
- 2024 marque une étape importante avec le PIA 4 et le projet COMREVA, qui conduit à la création de deux DU.

Ces DU s'appuient sur un consortium de quatre partenaires : l'AFPA, LMU, la FEDEREC et de GIP Forinval.

Mathieu Durand informe la commission d'un financement s'élevant à 834 000 euros sur cinq ans pour LMU.

L'équipe porteuse du projet est composée notamment d'Adeline Pierrat, enseignante-chercheuse en Géographie, de Mathieu Durand (enseignant chercheur en aménagement et urbanisme), de Charlotte Paysant (chargée de projet COMREVA), ainsi que d'autres enseignants chercheurs des masters MIDEC et TREDECA.

Mathieu Durand cite les principales actions du projet COMREVA :

- **Action 1** : Développement de l'offre de formation, notamment via la création des deux DU, actions emblématiques du projet.
- **Action 2** : Création de lieux et d'équipements dédiés à la formation sur les thématiques du recyclage.
- **Action 3** : Renforcement de la recherche en lien avec les métiers du recyclage et du réemploi.

La création des DU répond aux besoins exprimés par les entreprises du secteur du recyclage, tout en s'appuyant sur les compétences et l'expertise reconnues de LMU dans ce domaine, affirme Mathieu Durand. Chaque DU est conçu comme une formation diplômante d'une durée de 6 mois, pensée pour offrir une réponse rapide et qualifiante aux attentes du marché de l'emploi.

Le public visé relève principalement de la formation continue, et aux personnes en reconversion professionnelle ou à des actifs souhaitant compléter leurs compétences dans le champ du recyclage et du réemploi.

Mathieu Durand évoque la modalité d'enseignement à distance qui permettra d'assurer la viabilité économique du projet, les coûts de création des classes étant pris en charge par le financement COMREVA et non pas par LMU. A terme, cette organisation garantira un modèle générant des bénéfices ou un modèle équilibré.

Mathieu Durand ajoute que le contenu des DU s'appuie sur une mutualisation avec le Master MIDEDEC, favorisant la cohérence pédagogique et la valorisation des ressources existantes.

L'enseignant sera majoritairement assuré par des intervenants vacataires, sous la coordination de Mathieu Durand et d'Adeline Pierrat, responsables du pilotage du dispositif.

D.U. MAFEC MAtières et Filières de l'Économie Circulaire	
Objectif	Former des responsables de mise en place de filières d'économie circulaire en entreprise et en collectivité
Durée	6 mois
Répartition des 150 heures de formation	70h cours EAD asynchrone + 16h classes virtuelles synchrones + 30h cours présentiel (dont 15h mutualisées Master MIDEDEC) + 2h suivi de projet + 2h suivi de mémoire + 30h d'auto apprentissage, soit 150 h
Total dépenses fonctionnement	22 521 euros
Total recettes droits d'inscription	30 000 euros 5 étudiant FC - tarif B 5 étudiants FC - tarif A (financé entreprise)
Dépense création de cours vacataires	3851 euros
Recette création de cours - budget PIA4 COMREVA	3851 euros
Débouchés professionnels DU MAFEC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chef.fe de projet filière économie circulaire ✓ Responsable / Chargé.e d'études ✓ Chargé.e d'exploitation industrie du recyclage ✓ Gestionnaire de déchèterie

Après avoir présenté les modalités du DU MAFEC, Mathieu Durand indique qu'un travail conjoint est mené avec le service APPUI afin de concevoir les cours à distance. Il a fait la démonstration d'un modèle économique équilibré puisque la création des cours n'entraînera aucun coût pour LMU.

En effet, avec un effectif estimé entre 10 et 20 inscrits en formation continue, et la possibilité d'y intégrer des étudiants en formation initiale dès lors que le seuil minimal de 10 apprenants FC est atteint, les recettes couvriront l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Ce modèle économique permettra de dégager un bénéfice de 7479 euros pour LMU, garantissant la pérennité et la rentabilité de la formation.

D.U. DYSAEC DYnamiques Sociales et Acteurs de l'Économie Circulaire	
Objectif	Former des responsables de politiques publiques économie circulaire/déchets dans leur rapport aux usagers
Durée	6 mois
Répartition des 150 heures de formation	97h cours EAD asynchrone + 19h classes virtuelles synchrones + 2h suivi de projet + 2h suivi de mémoire + 30h d'auto apprentissage, soit 150 h
Total dépenses fonctionnement	21 912 euros
Total recettes droits d'inscription	30 000 euros 5 étudiant FC - tarif B 5 étudiants FC - tarif A (financé entreprise)
Dépense création de cours vacataires	4758 euros
Recette création de cours - budget PIA4 COMREVA	4758 euros
Débouchés professionnels du DU DYASEC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chef.fe de projet économie circulaire/déchets ✓ Élu.e local.e ✓ Chargée de mission communication déchets ✓ Chargé.e de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets

Mathieu Durand indique que le modèle économique retenu pour le DU DYASEC est identique à celui du DU MAFEC, garantissant ainsi une cohérence et viabilité financière comparable.

Isabelle Audras souhaite obtenir des précisions sur les publics visés par les deux formations présentées, qui pourraient être acteurs de politiques publics.

Mathieu Durand répond que les DU s'adresseront principalement à des professionnels déjà en poste dans les entreprises du recyclage, souvent issus de formations en ingénierie ou en commerce, qui se retrouvent à piloter des filières, collecter et trier des flux de déchets, transformer la matière ou trouver des repreneurs, sans pour autant disposer d'une connaissance approfondie du fonctionnement global du secteur.

Mathieu Durand ajoute que ces professionnels, dont l'expertise repose sur l'expérience du terrain, ont besoin de repères structurants sur l'organisation des filières, les réseaux d'acteurs et la réglementation associée. Le dispositif vise à renforcer leurs compétences opérationnelles et stratégiques. Il pourra également concerner des agents de collectivités locales ou des salariés d'entreprises privées exerçant dans le domaine du recyclage sans formation spécifique.

Mathieu Durand affirme que jusqu'à présent, certaines demandes portaient sur la possibilité de ne suivre qu'une partie du master MIDEDEC, option difficile à mettre en œuvre dans cadre actuel. La création de ces DU permettra désormais de répondre à ce type de besoin.

Mathieu Durand évoque une demande récente du Pays du Mans qui illustre la pertinence du projet. Un animateur de territoire a exprimé le besoin de se former dans le domaine du recyclage. Si les deux DU sont créés, l'un d'eux pourrait répondre directement à ce type de besoin professionnel.

François Goutenoire s'interroge sur la gestion de la formation continue, se demandant si celle-ci relèverait de LMU ou d'un organisme extérieur. Mathieu Durand répond que les DU seront gérés conjointement par l'UFR LLSH et le SFCA de LMU.

Arnaud Martel se demande si les dispositifs existants, tels que la VAE ou le contrat de professionnalisation via les parcours des masters liés à la rudologie, ne permettraient pas de répondre pleinement aux besoins spécifiques visés par ces DU.

Mathieu Durand indique que les DU viendraient justement compléter l'articulation actuelle avec les masters, en apportant une réponse adaptée aux profils qui obtiennent une VAE totale sans maîtriser l'ensemble des compétences attendues. Il cite notamment l'exemple d'une professionnelle en charge des déchets hospitaliers à Lille, compétente sur le plan technique mais ne disposant pas d'une vision d'ensemble du secteur et des acteurs impliqués. Les DU lui permettraient d'acquiescer cette approche globale et transversale.

Par ailleurs, les DU offriront une modularité accrue, puisque les participants pourront suivre uniquement certaines unités de formation, de manière autonome ou complémentaire à un cursus de master.

Selon Arnaud Martel, ce principe rejoint la logique des VAE partielles, avec préconisation de suivre certaines parties du programme.

Mathieu Durand a ajouté que la mise en œuvre à distance des DU répondait à une contrainte réelle, celle des apprenants venant de toute la France, qu'il est difficile de faire venir plusieurs fois par semaine, pour des cours de master. Les DU permettront donc de proposer une alternative plus souple et accessible.

Sylvain Durand s'interroge sur le niveau de recrutement des apprenants prévu pour ces formations. Mathieu Durand précise que le public visé comprendrait des candidats titulaires de BAC+3 dans les domaines de l'aménagement, de l'industrie ou de l'environnement, ainsi que des professionnels disposant d'au moins trois ans d'expérience dans les secteurs du déchet et de l'économie circulaire. Il ajoute que le DU ne vise pas à délivrer un BAC +5, mais à compléter et consolider une formation existante, en dotant les apprenants de compétences pratiques et systémiques adaptées à leurs fonctions.

Mathieu Durand revient sur le cas évoqué précédemment, concernant l'animateur du Pays du Mans, qui souhaitait se former dans le domaine du recyclage. Il s'agit d'un profil titulaire du BAC, disposant d'une forte expérience de terrain, qui pourra donc candidater à l'un des DU proposés.

L'ouverture des DU est envisagée pour novembre prochain, la période de formation s'étendant de novembre à fin avril/début mai, afin de faciliter la gestion administrative et pédagogique par les services de LMU.

Suite à une question, Mathieu Durand indique qu'en cas d'effectif inférieur au seuil prévu, par exemple 9 inscrits en FC, une négociation avec la Présidence pourrait être envisagée pour obtenir un soutien ponctuel, compte tenu du financement COMREVA déjà en cours (834 000 euros sur 5 ans).

Gwendal Dangeard demande le seuil de l'autofinancement de la formation et Mathieu Durand rappelle que le budget devient équilibré dès six apprenants, avec une marge positive à partir de ce seuil. Le domaine concerné étant en forte demande, la faisabilité paraît assurée. Il ajoute que la formation pourra accueillir jusqu'à 20 étudiants maximum pour assurer une qualité de gestion.

Sylvain Durand souligne que le SCFA est qualifié pour faire une prévision financière précise pour ce type de projet, puisque chaque apprenant bénéficie d'un tarif spécifique. Il indique que le projet est équilibré, sans prendre en compte les potentiels apprenants en formation initiale. Mathieu Durand évoque l'hypothèse élaborée avec les collaborateurs du SFCA concernant l'aspect financier du projet. 5 apprenants FC tarif A, et 5 autres tarifs C, avec possibilité d'ajuster en fonction des inscriptions réelles.

La campagne de candidature pourrait être lancée au printemps, sous réserve de la validation du projet par les instances de LMU, mais une communication rapide auprès des entreprises est recommandée. En effet, la construction des plans de financement des entreprises débute dès février pour l'année suivante. L'ensemble

de la communication est d'ores et déjà prête, dans l'attente de la décision de la CFVU et du CA.

Sans autre remarque, les membres de la CFVU passent au vote :

VOTE concernant la création des DU MAFEC et DYSAEC

22 Votants présents ou représentés : 20 Pour, 2 Abstention(s), 0 Contre

Adopté à la majorité

Clôture de la séance à 10h19

Prochaine Commission Formation
et Vie Universitaire :
05 février 2026

Conseil d'Administration
29 janvier 2025

**La Vice-Présidente de la
Formation et de la Vie Universitaire**

Sandrine Bacconnier-Baylet



Tableau des présences CFVU du 15 janvier 2026

	Membres élus	Membres présents	Procuration	Membres absents
Collège A	Ioannis MICHALIS (DEG)	x		
	Vacant			
	Isabelle AUDRAS (LLSH)	X à 09h07		
	Mathieu DURAND (LLSH)	X à 09h10		
	Sylvain DURAND (ST)	x		
	Catherine POTEL (ST)	x		
	François GOUTENOIRE (TECH)	x		
	Arnaud MARTEL (TECH)	x		
Collège B	Katia DANGEREUX (DEG)		S PETITRENAUD (09h12)	
	Simon PETITRENAUD (DEG)	X à 09h12		
	Sandrine BACCONNIER-BAYLET (LLSH)	x		
	Xavier LACHAZETTE (LLSH)	X 09h15		
	Aurore CARUSO (ST)	x		X09h54
	Catherine GAULON-NOURRY (ST)	x		
	Ida FARTSI (TECH))			x
	Raphaëlle PIROLI (TECH)	x		
	Raphaël LALANNE			x
	Amandine MAURICE	x		
	Olivier ROLLAND	x		X09h52
	Muriel LEPRETTRE	x		
	Louis-Marie BECQUART (Maëlys GRIVOIS) (DEG)			x
	Maël MOCCAND (Nawal WADAANE) (DEG)		P CHAUDET	
	Lucie PAUMIER (Jules BECANIER) (DEG)	x		
	Gwendal DANGEARD (Marine ROUSSEAU) (DEG)	x		
	Sara AMRIOUI (Mouhamed-Habib SARR) (LLSH)			x
	Ambre BOUDOU (Thibault ROYEAU) (LLSH)	x		
	Anaëlle PLANQUART-DALLERIT (Maïwen BLOUIN) (LLSH)	x		
	Philémon CHAUDET (Lucas AYADEN)(LLSH)	x		
	Léonie HUCHEDE (Julien RAKOTOMALALA) (ST)			x

	Vacant (Vacant) (ST)			
	Lilly DELAPORTE (vacant) (ST)			x
	Stella CHAUSSEPIED (Hugo NAVEAU) (ST)			x
	Lucas CHESNEAU (Eliot CHATAIGNIER) (TECHNO)	x		
	Vacant (vacant) (TECHNO)			x
	Prisca MARTINS (vacant) (TECHNO)			x
	Youmna GUIBERT (Alexandre VERDIER) (TECHNO)			x
Personnalités extérieures	LE MANS METROPOLE			x
	Michaël GUIHARD (Abdelmajid EL ARRASSE)			
	CCI du Mans			x
	Christophe THOUVENOT (Philippe BRUNET)			
	Lycée Sud du Mans			x
	François LEVEILLE (Christophe BOUGET)			
	Boulangerie ANGE			x
	Pascale LEVEQUE			
VP FVU	Sandrine BACCONNIER-BAYLET			
Directeur DEF	x			
Secrétaire séance	Fanny BOLA			